



FFvolley

Commission Fédérale Sportive

RIS n°10 Semaine n°3
Diffusé le 23 janvier 2024

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°29 : VOLLEY-CLUB CREUTZWALD 0574382

- Lors de la rencontre 2MD026 du 21 janvier 2024, le club du VOLLEY-CLUB CREUTZWALD a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.

DOSSIER n°30 : RACING CLUB DE CANNES 0061297

- Lors des rencontres CFA010 et CFA011 du 21 janvier, le club RACING CLUB DE CANNES a inscrit une joueuse non régulièrement qualifiée.

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.